



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

NAO 2018

Cfdt LAISON TDF **Liaison Nationale**
Montreuil, le 1^{er} Mars 2018

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2018

LORS DE CETTE RÉUNION SALARIALE, LA FIREDOT A PROPOSÉ LES MAJUSCULES SUIVANTES :

- Evolution de l'enveloppe initiale de +0,2% soit 1,7% au total toujours en augmentation individuelle englobant aussi les évolutions professionnelles
Pour la CFDT, cela reste insuffisant
- Mise en place d'un budget de 100 K€ :
→ Pour traiter les dépositionnements salariaux des classifications C à F
→ Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes
Nous proposons de répartir notre enveloppe spécifique dépositionnement salarial comme suit :
→ 150 K€ pour les dépositionnements salariaux des classifications C à F
→ 150 K€ pour le traitement des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- Augmentation du décaucher à 110 € qui porterait l'enveloppe globale à 160 €
Nous proposons un décaucher à 115 €
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 5,85 € avec la répartition suivante :
→ Part Employeur : 5,43 €
→ Part Salarié : 3,62 €
Cela rejoint notre proposition mais nous demandons également son extension aux télétravailleurs
- Revalorisation de la prime d'absence cantine de 5 € à 5,45 €
La CFDT met sur la proposition de 5,50 €
- Revalorisation de la part employeur pour les PSE : Etude en cours avant de formuler des propositions.

Nouvelle proposition de la Direction :

- Revalorisation de la prime pour les salariés effectuant une formation en interne en tant que formateur :
→ De 30 à 40 € par trimestre

Informations rémunération différée :

- Part collective dans les bonus ETAM O à 6% et O à 10% et Cadre 6 à 15% :
 - Objectif CA 2017 : Fixé à +1% par la Direction, Réussite CA 2017 : +0,4%, taux de réussite de 84%
 - Objectif Right First Time : Taux de réussite de 94,5%
- Au global, cela donne un taux de 84,2% qui sera appliqué sur la part variable des salariés sous le régime de ces bonus.
- Participation :
 - Enveloppe 2018 : Probablement plus faible que celle de l'année 2017 mais les chiffres ne sont pas encore finalisés.

Pour rappel, la CFDT a négocié fin 2016 un nouvel accord intégrant une meilleure répartition de la participation en faveur des plus petites rémunérations.

Monsieur le Président, lors de vos vœux à Montreuil vous avez déclaré que les salariés vous ont été fidèles - par leur engagement pour TDF tout au long de l'année. Il est regrettable que cela ne se reflète pas dans vos mesures salariales.

CFDT
Palmar 155 bis avenue Pierre Brossolette - 93230 Montreuil
Tél. : 01 55 91 12 18 - Cfdt@tdf.com - <http://www.cfdt.fr>

Evolution de l'enveloppe initiale de +0,2% soit 1,7% au total toujours en augmentation individuelle englobant aussi les évolutions professionnelles Pour la CFDT, cela reste insuffisant Mise en place d'un budget de 100 K€ : → Pour traiter les dépositionnements salariaux des classifications C à F → Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes Nous proposons de répartir notre enveloppe spécifique dépositionnement salarial comme suit : → 150 K€ pour les dépositionnements salariaux des classifications C à F → 150 K€ pour le traitement des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.

Documents

[NAO 2018](#)